



Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou, le vendredi 21 juillet 2017, en séance ordinaire, de 15 H 00 mn à 19 H 00 mn, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Paul Kaba THIEBA, Premier ministre, Chef du gouvernement. Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour, entendu une communication orale, procédé à des nominations, et autorisé des missions à l'étranger.

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

Le Conseil a adopté trois (03) rapports.

Le premier rapport est relatif au lancement de la feuille de route de l'Union africaine sur le dividende démographique.

Cette feuille de route est axée sur la gouvernance, l'emploi et l'entrepreneuriat, l'éducation et le développement des compétences, la santé et le bien-être ainsi que l'autonomisation de la jeunesse.

Au regard des thématiques en lien avec les objectifs du Plan national de développement économique et social (PNDES), le Conseil a marqué son accord pour le lancement national de cette feuille de route, autour du thème « Tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse », sous le très haut patronage de Son Excellence Monsieur le Président du Faso.

Le deuxième rapport est relatif à la location de bâtiments au profit de l'Administration publique.

Le Conseil a marqué son accord pour la location de deux (02) bâtiments à usage de bureaux au profit de la Présidence du Faso pour le compte de l'Agence nationale de renseignement (ANR) et du ministère de la Justice, des droits humains et de la promotion civique pour le compte du Conseil supérieur de la magistrature (CSM).

Le troisième rapport est relatif à un décret portant modalités d'application de la loi n°042-2017/AN du 3 juillet 2017 portant allègement des procédures de contractualisation des projets de partenariat public-privé (PPP).

L'adoption de ce décret vise à réglementer le processus d'allègement, de relever le taux de contractualisation des projets PPP afin de contribuer à l'accroissement des investissements publics en vue d'atteindre les objectifs du Plan national de développement économique et social (PNDES).

I.2. AU TITRE DU MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Le Conseil a adopté deux (02) rapports.

Le premier rapport porte création d'un diplôme d'excellence en Administration publique à l'Ecole nationale d'administration et de magistrature (ENAM) en partenariat avec l'Ecole nationale d'Administration publique (ENAP) du Québec (Canada).

Ces programmes de formation visent à doter l'Administration burkinabè, de fonctionnaires hautement qualifiés.

L'adoption de ce rapport permet la mise en œuvre effective de ces programmes de formation à l'ENAM.

Le second rapport est relatif à un décret portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du dispositif de pilotage de la modernisation de l'Administration et de la bonne gouvernance.

L'adoption de ce décret vise à doter l'Administration publique burkinabè d'une base juridique pour la mise en œuvre de toute politique et stratégie de modernisation et de promotion de la bonne gouvernance.

I.3. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

Le Conseil a adopté un rapport relatif à un décret portant changement de dénomination de l'Université de Koudougou.

L'Université de Koudougou, créée par le décret N° 2005-460/PRES/PM/MESSRS/MFB du 31 août 2005, change de dénomination et devient Université Norbert ZONGO.

Cette dénomination rend hommage à un journaliste émérite, personnalité éminente de notre pays qui est un exemple de courage, de témérité et d'engagement en faveur de la bonne gouvernance.

I.4. AU TITRE DU MINISTERE DES INFRASTRUCTURES

Le Conseil a adopté un rapport relatif à l'approbation des résultats de l'appel d'offres pour la réalisation des travaux de construction et de bitumage de la route nationale N°29 (RN29) Manga-Zabré (79km).

Le Conseil a marqué son accord pour l'attribution du marché au groupement d'entreprise ATP/SGTI/KF pour un montant de vingt-huit milliards trois cent quatre-vingt-quatorze millions soixante-cinq mille trois cent quarante-trois (28 394 065 343) F CFA TTC avec un délai d'exécution de vingt-quatre (24) mois y compris la saison pluvieuse qui est estimée à six (06) mois.

Le financement est assuré par l'Association internationale de développement (IDA).

I.5. AU TITRE DU MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

Le Conseil a adopté trois (03) rapports.

Le premier rapport est relatif aux difficultés financières du Centre international de recherche-développement sur l'élevage en zone subhumide (CIRDES).

Le CIRDES est une institution inter-étatique regroupant huit (08) pays de la CEDEAO dont le Burkina Faso, avec pour mandat de mener des activités de recherche-développement sur l'élevage, en vue d'améliorer la santé et la productivité des animaux domestiques.

Toutefois, le CIRDES connaît des difficultés de fonctionnement liées essentiellement au non paiement récurrent des cotisations statutaires des pays membres.

Le Conseil a instruit les ministres en charge du dossier de prendre les dispositions idoines pour faire le plaidoyer auprès des pays membres et des bailleurs de fonds potentiels en vue de mobiliser les ressources nécessaires au bon fonctionnement du CIRDES.

Le deuxième rapport est relatif à un décret portant autorisation de création et d'ouverture d'écoles privées de formation professionnelle en élevage et en santé animale au Burkina Faso.

L'adoption de ce décret vise à doter le ministère des ressources animales et halieutiques d'un cadre juridique en matière de création et d'ouverture d'écoles d'élevage et de santé animale.

Le troisième rapport est relatif à la situation d'exécution du Projet de développement laitier dans la zone périurbaine de Ouagadougou (PDEL-ZPO) et des mesures urgentes à prendre pour sa réussite.

Lancé en décembre 2014, le projet de développement laitier dans la zone périurbaine de Ouagadougou devrait permettre de créer 100 emplois directs au sein de l'usine de lait, 7 500 emplois directs et indirects à travers les activités des 500 fermes partenaires de l'usine, d'améliorer la chaîne de valeur des produits laitiers, de réduire les importations de produits laitiers, d'accroître la productivité agricole par la valorisation des déchets animaux, de freiner l'exode rural, d'améliorer l'état nutritionnel de la population et de stimuler la transformation structurelle de l'économie.

Le Conseil a instruit les ministres en charge du dossier de prendre des dispositions nécessaires pour la mobilisation des ressources et la réalisation des infrastructures complémentaires en vue de la réussite du projet.

II. COMMUNICATION ORALE

II.1. Le ministre de l'Economie, des finances et du développement et le ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale ont fait au Conseil une communication relative au débrayage illégal d'une partie des agents du trésor et des impôts.

Le Conseil félicite la grande majorité des agents qui ont assuré le fonctionnement du service public malgré les menaces et les intimidations.

Le Conseil a instruit les ministres concernés d'approfondir le dossier afin de prendre les

dispositions utiles pour faire prévaloir le droit et l'autorité de l'Etat.

III. NOMINATIONS

III.2. NOMINATION DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Le Conseil a procédé à des nominations et à des renouvellements de mandat d'administrateurs aux Conseils d'administration :

- de l'Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA) et de l'Agence d'exécution des travaux eau et équipement rural (AGETEER) au titre du ministère de l'Eau et de l'assainissement ;

- de l'Ecole nationale de l'élevage et de santé Animale (ENESA) au titre du ministère des Ressources animales et halieutiques ;

- des Editions Sidwaya au titre du ministère de la Communication et des relations avec le parlement.

La liste de ces nominations sera publiée dans le Journal Officiel du Faso.

Le Ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement,

Porte-parole du gouvernement,

Rémis Fulgance DANDJINO

Officier de l'ordre national